

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021
N° CP-2021-4-6-2

6^{ème} Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

POLITIQUE DU TOURISME SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE EUROPEEN D'ETUDES JAPONAISES D'ALSACE (CEEJA) POUR L'ANNEE 2021

Résumé : Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) a pour vocation de promouvoir et de développer les relations avec le Japon. Il sollicite le soutien de la CeA pour la poursuite de ses activités et collaborations dans les domaines de la culture et du tourisme.

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 243 000 € au CEEJA au titre de l'année 2021 pour la poursuite de ses missions,
- d'approuver la convention jointe au rapport et précisant les modalités de versement de l'aide de la CeA et de m'autoriser à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien lors de sa réunion du 29 mars 2021.

L'Alsace et le Japon entretiennent des relations depuis plus de 150 ans, à l'origine dans le cadre notamment du développement d'échanges commerciaux dans le domaine de l'impression sur étoffes. Plus de 150 motifs et pièces de tissus de cette époque conservés au MISE à Mulhouse en sont le témoignage aujourd'hui.

Ont suivi la promotion économique et touristique de l'Alsace au Japon avec le soutien du Département du Haut-Rhin et la Région Alsace, le Tokyo Office for Alsace créé pour ce faire en 1982 ayant permis l'installation d'une vingtaine d'entreprises japonaises en Alsace, le développement d'échanges culturels multiples, ainsi que la venue de nombreux touristes en provenance du Pays du Soleil Levant.

Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) fut ensuite créé en 2001, consolidant ainsi les relations mutuelles sur le plan académique d'abord, mais aussi économique, culturel, et en conséquence touristique. Ses activités s'articulent autour de trois pôles :

	Soutien par :
- l'enseignement supérieur et la recherche , en liaison étroite avec les universités de Strasbourg et de Haute-Alsace et en collaboration avec de nombreuses universités japonaises et européennes	Toshiba International Foundation Club académique Europe-Japon
- la culture et le tourisme , à travers : <ul style="list-style-type: none"> o un programme culturel axé sur le Japon, o la valorisation de l'Alsace comme destination internationale en coopération avec Club Tourism international et ADT 	la CeA (historiquement par le CD68)
- la promotion économique , en accompagnant la présence des entreprises japonaises en Alsace, en lien avec les institutions et les acteurs économiques	la Région Grand Est et le Pôle Métropolitain d'Alsace

Historiquement ciblé sur l'action économique de l'association, le partenariat avec le CEEJA est recentré depuis 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe, sur le projet culturel et touristique.

Pour 2021, le CEEJA a programmé un calendrier d'actions (annexe 1), qui s'inscrivent pour la plupart dans la continuité de celles engagées les années précédentes.

Actions dans le domaine de la culture et du tourisme

Culture : zoom sur deux projets engagés avec le Département du Haut-Rhin :

- « L'univers des shôjo manga », animations, ateliers et exposition présentés par le Musée International du Manga de Kyoto et le CEEJA du 8 février au 5 mars 2019 à l'hôtel du Département à COLMAR et à la Médiathèque départementale du Sundgau,
- constitution d'une malle pédagogique à destination des collèges ; films, divers supports et livrets axés sur la vie quotidienne des japonais.

Tourisme : projet de valorisation de l'Alsace comme destination internationale en coopération avec Club Tourism international (Japon) et Alsace Destination Tourisme (ADT) :

L'objectif est d'investir de nouveaux champs de coopération visant notamment à motiver l'ouverture de lignes aériennes régulières entre l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse et le Pays du Soleil levant. Les visiteurs japonais représentent, d'une part, une clientèle cultivée à très haute contribution et ils constituent, d'autre part, une clientèle touristique asiatique historique de l'Alsace depuis le début des années 80. Il est question du développement du concept des marches gourmandes alsaciennes qui a été importé il y a quelques temps au Japon avec à ce jour déjà plus de 50 éditions qui comptaient à chaque fois entre 200 et 300 participants.

Le budget prévisionnel 2021 du CEEJA s'élève à 735 250 € (872 000 € au BP 2020, 671 400 € réalisé au compte de résultat).

Le CEEJA sollicite le soutien financier de la CeA à hauteur de 243 000 € au titre de 2021, pour poursuivre ses activités dans les domaines de la culture et du tourisme.

Au montant de la subvention de fonctionnement annuelle allouée au CEEJA par la CeA, il y également lieu d'ajouter le montant des prestations en nature liées à la mise à disposition depuis le 1^{er} janvier 2021 du site du Chalet au 1 rue Schlumberger à COLMAR dont la valeur locative s'élève à 20 000 €.

Il est proposé d'allouer au CEEJA une subvention de fonctionnement de 243 000 € pour l'année 2021. Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2021 - programme P059 - secteur tourisme.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 243 000 € au CEEJA, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2021. Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux fois, 50 % à la signature de la convention de partenariat par les parties et le solde au cours du deuxième semestre,
- de prélever les crédits correspondants sur l'opération P0590009 – Imputation 1038-65-65748-633 du budget de la CeA,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2021, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la CeA et le CEEJA et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY